



Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents** : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Pascal DUPRE.

**Absents** : Madame Blandine BENOIST, Monsieur Gérard LELEU, Madame Christine FAUQUET.

| Date de la convocation | Nombre de conseillers au moment du vote |               | Résultats du vote |            |                |
|------------------------|---|---------------|-------------------|------------|----------------|
|                        |   |               | Pour              | Contre     | Abstention     |
| 27/03/2024             | En exercice : 19                        | Présents : 16 | Pour : 16         | Contre : 0 | Abstention : 0 |

### Décision du Bureau n°2024-25 du 03 avril 2024

#### Pôle développement économique, numérique, touristique Aide en faveur des TPE du Val d'Amboise Projet de l'entreprise « Le Captain's » à Saint-Ouen-les-Vignes

*Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.*

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-10 et L1111-8 ;
- Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales ;
- Vu** la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2023-07-10 du 19 juillet 2023, aux termes de laquelle le Conseil délègue notamment au Bureau le pouvoir d'approuver et d'attribuer sur la base de l'avis formulé par la commission en charge de l'action économique, le versement des aides instaurées par Val d'Amboise aux entreprises ;
- Vu** le cadre d'intervention du dispositif CAP « Fonds Partenarial et Economie de Proximité » de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu** la convention pour la mise en œuvre du « Fonds Partenarial et Economie de Proximité » entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes du Val d'Amboise en date du 09 mars 2023 ;
- Vu** le cadre d'intervention du dispositif d'aide en faveur des TPE du Val d'Amboise ;
- Vu** l'avis du comité de pilotage des aides en faveur des TPE du Val d'Amboise du 11 mars 2024 ;
- Vu** l'avis de la commission développement économique du Val d'Amboise du 18 mars 2024.

La réglementation en matière d'attribution d'aides aux entreprises évolue régulièrement, notamment depuis la loi NOTRe qui a consacré la Région comme cheffe de file en matière de développement économique et pour l'octroi d'aides en faveur des entreprises.

Il est donc nécessaire de tenir compte régulièrement de ces évolutions et adapter les cadres d'interventions des dispositifs d'aides au niveau local notamment par rapport aux critères de la Région Centre-Val de Loire.

S'agissant plus particulièrement des aides en faveur des TPE, un nouveau cadre d'intervention proposé par la Région a été validé par le Conseil communautaire du 09 mars 2023.

Ainsi, il est proposé d'étudier les dossiers d'aide en cours et à venir dans le cadre de ce nouveau dispositif (Fonds Partenarial et Economie de Proximité) en faveur des TPE sur le territoire du Val d'Amboise.

Madame Sabrina RAVELEAU et son conjoint, Laurent CHAUSSARD, ont repris la gestion du bar/tabac Le Captain's, situé dans le centre-bourg de Saint-Ouen-les-Vignes. L'ancien commerce ayant fermé à la suite d'une liquidation judiciaire, le 10 octobre 2023.

L'établissement, dont les activités principales sont le bar (50% du chiffre d'affaires) et le tabac (20% du chiffre d'affaires), offre également des services complémentaires tels que la vente de billets de la Française des Jeux, un point poste, un relais colis (Pick up), ainsi qu'un service de dépôt de pain pendant les vacances lorsque la boulangerie du bourg est fermée.

La clientèle se compose principalement de résidents locaux et de passage. Le lieu peut accueillir environ quinze personnes à l'intérieur et une vingtaine en terrasse.

Sur le plan financier, le CA de l'année 2021 s'élève à 60 000€ et celui de l'année 2022 à environ 71 000€.

Cette reprise nécessite la réalisation de travaux et d'investissements, l'aide aux TPE est sollicitée à hauteur de 2 338.62€ pour les travaux d'aménagement dont le montant éligible s'élève à 9 354.50€.

Voici le plan de financement prévisionnel H.T. du projet d'investissement global :

| Investissements                     | Dépenses           | Financement           | Recettes  |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------|
| Travaux peinture<br>Machines à café | 5 837€<br>3517.50€ | Apport                | 9354.50€  |
| Total                               | 9 354.50€          | Total                 | 9 354.50€ |
| Investissements éligibles           | 9 354.50€          | Subvention sollicitée | 2 338.62€ |

**Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 2 338.62 € à l'entreprise « le Captain's » ou toute structure qui porterait le projet d'investissement global.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge de la vie économique, des parcs d'activités, du commerce-artisanat-tourisme à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.